

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-un mars à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 16/03/2022.

Etaient présents : MM. GIRARD Yannis, DOUCET Antoine, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, POUPEAU Stéphane, MALVILLE Gilles ; Mmes LAGNY Peggy, GASNAULT Ella (arrivée à 19h25), GOULLIER Noëlle, VIALLES Elisabeth, GUERET Stéphanie, HARPIGNIES Aurore, DUPUY Charline, AUGU Johanna et BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : M. DURAND Mathieu, M. BUREAU Antoine, M. ROBIN Jean-Louis, Mme MARCHAND Marie, Mme BAUDAIS Alexandra, Mme HARPIGNIES Aurore.

Etaient absents : M. JACQUET Stéphane et M. MAUPTIT Sébastien.

Pouvoirs : Mme MARCHAND Marie à Mme VIALLES Elisabeth
M. DURAND Mathieu à M. GATEFIN Bertrand
Mme BAUDAIS Alexandra à Mme LAGNY Peggy
Mme HARPIGNIES Aurore à M. GATEFIN Bertrand

Secrétaire de séance : Mme BIRAUD Marie-Hélène.

Le vote du compte administratif étant à l'ordre du jour, M. GIRARD Yannis, 1^{er} Adjoint au maire, est élu président de séance.

Ordre du jour

- * APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
- * VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- * AFFECTATION DU RESULTAT 2021
- * PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2022
- *QUESTIONS DIVERSES

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 07 mars 2022, il est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Il est proposé d'adopter le compte de gestion de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld présenté par Mme l'inspectrice du service de gestion comptable de Loches pour l'exercice 2021,

Pour la section Fonctionnement

Les dépenses sont de 805 254.78 €

Les recettes sont de 1 220 492.30 €

Pour la section Investissement

Les dépenses sont de 1 150 048.95 €

Les recettes sont de 944 695.07 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes,

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler sur le compte de gestion de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld, dressé par la Trésorière Municipale pour l'exercice 2021, l'approuve, à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de l'année 2021 de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld présente l'exécution du budget tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées à cet effet. Tous les documents s'y rapportant, présentés par Monsieur le Maire, sont visualisés et transmis aux conseillers municipaux.

Le résultat de la section de fonctionnement présente un excédent en 2021 de 415 237.52 €

Le résultat de la section d'investissement présente un déficit en 2021 de 205 353.88 €

En l'absence du maire dans la salle, le compte administratif est mis au vote,

Le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif du budget 2021 de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld et l'approuve à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A : résultat reporté	415 237.52 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B commune :	0 €
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 A+B	415 237.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

C	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) :	TOTAL - 339 962.55 €
(total à reprendre article 001)	

D		
Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	soldes des restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :	
103 430.66 €	330 872.78€	- 227 442.12 €

E	
Besoin de financement à la section d'investissement E=C + D	- 112 520.43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	415 237.52 €
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0 €

PRÉSENTATION DU BUDGET COMMUNAL 2022

La commission des finances a préparé le budget communal 2022 qui sera voté le lundi 04 avril 2022.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au maire, présente les dépenses et recettes prévisionnelles de fonctionnement par chapitre.

En dépenses, il précise pour le chapitre 11 (Charges à caractère général) :

Aux articles 60 Achats / variation de stocks, l'augmentation prévue du prévisionnel 2022 par rapport au prévisionnel 2021 et aux réalisations 2021 vise à pallier l'inflation des coûts de l'énergie et des matières premières. Les variations actuelles sont difficilement prévisibles et rendent l'établissement d'un prévisionnel en partie aléatoire.

Aux articles 61 Services extérieurs, il est à noter une baisse des réalisations dues à des prestations réalisées en interne. Le prévisionnel reste stable.

Aux articles 62 Autres services extérieurs, les faibles réalisations 2021 sont dues notamment aux animations et cérémonies communales qui n'ont pas eu lieu. Elles reprendront en 2022, ce qui explique le prévisionnel en augmentation.

Pour le chapitre 12, l'augmentation du prévisionnel vise à anticiper une éventuelle augmentation du SMIC et du point d'indice. Par ailleurs, un apprenti sera engagé et des formations sont à prévoir pour maintenir et augmenter les compétences du service technique.

Ainsi, pour les mêmes raisons conjoncturelles extérieures, expliquées précédemment, la commune a choisi d'abonder prévisionnellement le chapitre 22 Dépenses imprévues pour éviter, dans la mesure du possible, l'élaboration de décisions modificatives du budget en cours d'année.

En recettes, il précise concernant les réalisations 2021 des articles 73 Impôts et taxes (en baisse) et 74 Dotations et participations (en hausse) que les différences sont dues au basculement en dotation de l'état par des mécanismes de compensation suite à la suppression notamment de la taxe d'habitation. Il est à noter toutefois que la compensation n'est pas intégrale.

Pour le prévisionnel 2022, les montants reçus en 2021 sont reconduits. Il faut préciser que quelle que soit la décision du Conseil municipal sur les taux d'imposition, dont le vote est prévu le 04 avril 2022, l'état a augmenté les bases de calcul pour 2022.

M. GIRARD Yannis, 1er Adjoint au maire, présente également les dépenses et les recettes prévues par chapitre et programme en investissement.

Les principales dépenses sont :

- La réalisation du chemin piétonnier allant de la rue de la Grand Cour vers la rue de la Jonchère aménagée en conséquence puis vers l'école.
- L'extension du réseau de chaleur de la chaufferie bois.
- Le début de la restauration de l'église (beffroi).

A noter que le programme voirie est en forte baisse du fait de la réalisation du cheminement piétonnier.

Concernant les recettes, l'objectif est d'optimiser l'obtention et les réalisations des subventions d'investissement.

L'état de la dette est présenté.

M. DUBOIS Cyrille demande si la réfection de l'ancien vestiaire du stade de football est prévue.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au maire, précise qu'un rafraîchissement extérieur est prévu.

QUESTIONS DIVERSES

PERMANENCES DE BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

Un point est fait sur la tenue des bureaux de vote qui fermeront à 19 heures. Les créneaux sont ainsi modifiés. Quelques permanences restent incomplètes. Un tableau prévisionnel des permanences sera transmis en fin de semaine à tous les élus pour information et complétude.

Marchons pour l'environnement et nettoignons les routes :

M. GATEFIN Bertrand rappelle l'opération "Marchons pour l'environnement et nettoignons les routes" organisée le dimanche 27 mars 2022 et notamment le rendez-vous à 9 heures Place du Champ de Foire. Il souhaite que le plus grand nombre possible d'élus participe car les besoins pour suivre les parcours et ramasser les sacs de déchets remplis par les participants au fur et à mesure ne sont pas tout à fait comblés. Il indique que treize parcours sont prévus et trois véhicules.

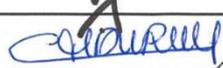
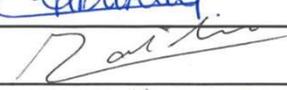
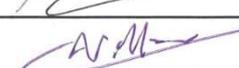
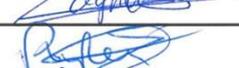
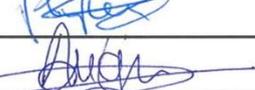
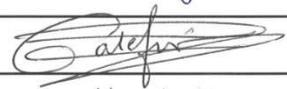
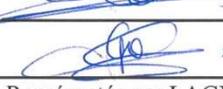
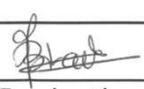
La séance est levée à 20 heures et 25 minutes.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 04 avril 2022, à 19 heures 00 minutes au Foyer Socio Culturel.

N° d'ordre	Délibérations
2022.004.017	Approbation du compte de gestion 2021
2022.004.018	Approbation du compte administratif 2021
2022.004.019	Affectation du résultat 2021

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 21/03/2022

Date de la convocation: 16/03/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	Excusé
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	Représentée par VIALLES Elisabeth
GOALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	Absent
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	Excusé
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	Absent
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	Représentée par LAGNY Peggy
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	Représentée par GATEFIN Bertrand
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	Représenté par GATEFIN Bertrand
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	